



N°2 – 21 Février 2025

SOMMAIRE

1. Peuplement sortie hiver faisons le point
2. Reliquats azotés, encore temps de les réaliser
3. Premiers semis de printemps
4. Point sur le marché de la pomme de terre bio
5. Informations sur les MAEC

AGENDA

**Restitution des
enquêtes technico-
économiques**
Le 27 février à Arras
(62)

Formation
« Réduire le travail du
sol en Agriculture
biologique, mythe ou
réalité ? »
Le 3 mars à Morchies
(62)

**Webinaire « Laiteron
des champs, le
comprendre pour le
combattre »**
Le 11 mars
[Lien d'inscription](#)

Le clin d'œil météo

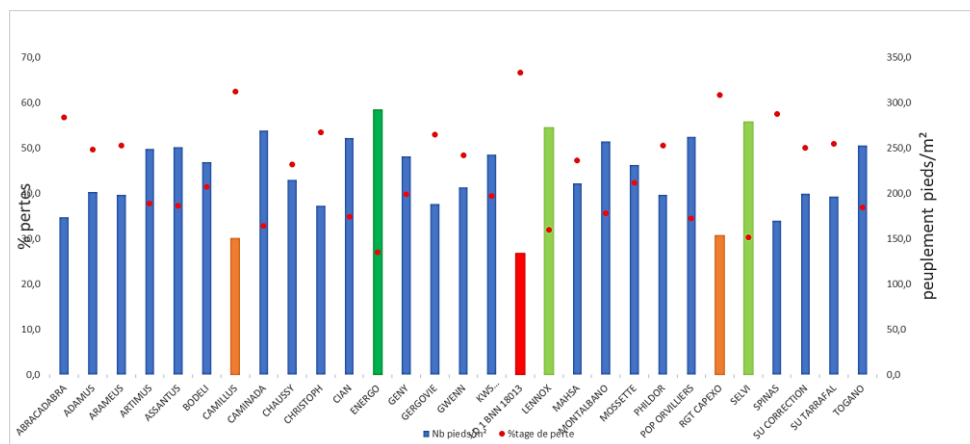
« À la Saint-Pierre Damien (21/02), l'hiver reprend ou s'éteint. »

OBSERVATIONS ET CONSEILS

1. Peuplement sortie hiver : faisons le point

Dans le département de l'Aisne, l'essai variétés de blé a été semé le 13 novembre dans le sud du département, sur la commune de Villers sur Fère, chez B. POTIN. L'essai est implanté dans une parcelle argilo-limoneuse, en précédent colza, sans labour, à 400 grains/m². Les conditions de semis étaient correctes avec un sol juste ressuyé. La météo humide et froide a retardé la levée des céréales qui intervient 40 jours après le semis. Le peuplement s'en trouve logiquement pénalisé avec **un peuplement moyen de 219 pieds/m²**.

D'une manière générale, cette situation est représentative des sols à dominante argileuse. On observe de meilleures levées dans les sols plus filtrants.



Variabilité des peuplements et pourcentages de perte des différentes variétés de blé tendre présentes sur la plateforme de la Chambre d'agriculture de l'Aisne.

En région, on observe des situations très différentes :

Dans le Nord-Pas de Calais, l'essai implanté en limon profond le 13 novembre montre des taux de pertes nettement plus faibles, de l'ordre de 12% de moyenne.

Dans l'Oise, sur un semis plus précoce du 24 octobre, les pertes sont de 28 % sur le blé et de 33 % sur les triticales. Ces pertes sont proches de celles habituellement observées sur ce plateau tardif et relativement froid. Le lit de semence assez grossier explique également pour partie, les pertes observées.

Dans la Somme, sur le semis le plus tardif (le 3 décembre) en sols de cranettes, la levée lente présente un niveau de pertes plus « habituels » (proche de 30%), en témoigne le tableau ci-dessous reprenant quelques variétés communes :

	% pertes hivernales		
	Aisne	Somme	NPDC
GENY	40	28	6
GWEN	48	34	11
TOGANO	37	22	3
SU TARRAFAL	51	30	17
RGT CAPEXO	61	30	13



Le type de sol et la date de semis sont logiquement intégrés dans le choix des densités de semis. Sortie hiver, il est intéressant de faire le point sur les densités en place. Quelques soient les niveaux de pertes observées, nous disposons toujours d'une densité suffisante de pieds pour assurer le potentiel dans les différents essais conduits (> à 180 plantes/m² pour les blés et 150 plantes/m² pour les triticales).

Ma parcelle est clairsemée, que faire ?

Avec des parcelles où les populations sont très faibles, on peut se poser la question du seuil de retournement d'une céréale bio. **La décision doit être prise en fonction de 4 critères :**

la densité restante, l'homogénéité spatiale, l'état de salissement et la disponibilité en azote.

Si nous reprenons les comptes-rendus de nos essais depuis vingt ans, nous retrouvons des années avec des essais présentant des situations similaires à cette année, avec des taux de pertes importantes à la levée et pourtant de bons niveaux de rendement à la récolte :

Année	Localisation essai	Espèce (variété)	Pieds/m ²	Reliquat azoté	Rdt (q)
2008	Sainte-Segrée (80)	Triticale (Tremplin)	130	55 u. N	58
2013	Neuville Garnier (60)	Triticale (Kéréon)	128	44 u. N	49
2017	Carvin (62)	Blé (Activus)	110	100 u. N	56
2022	Fère en Tardenois (02)	Blé (Forticium)	180	36 u. N	47

Ces résultats ont été observés dans des parcelles pour lesquelles, **la maîtrise de l'enherbement était satisfaisante. C'est donc sur ce critère que doit reposer le choix de maintenir ou pas une céréale à faible densité sortie hiver.**



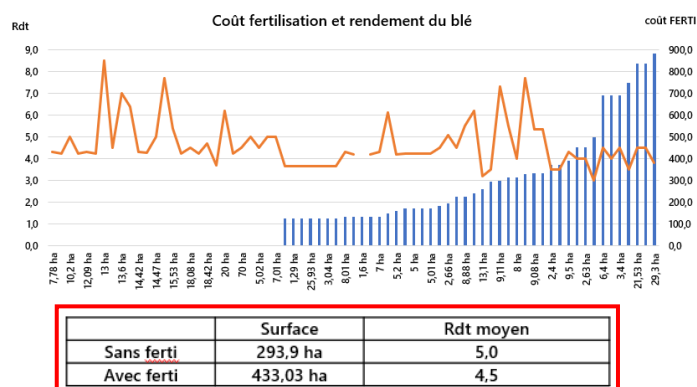
Pierre DURAND

2. Reliquats azotés, il est encore temps de les réaliser !

Nous aimons vous rappeler l'importance des reliquats azotés en agriculture biologique. Il n'est d'ailleurs pas étonnant de se retrouver avec des niveaux d'azote importants dans certaines situations (après couverts de légumineuses, post-destruction de luzerne...).

Réaliser un reliquat peut donc vous permettre de faire de sacrées économies ! Pour exemple, voici une analyse extraite de nos enquêtes technico-économiques sur blé et maïs (récolte 2023).

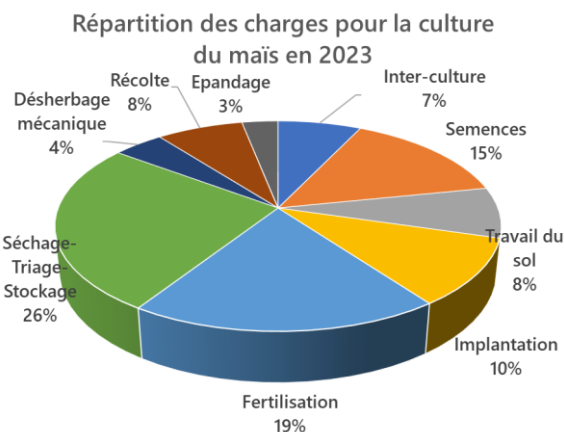
En blé (en 2023 avec des niveaux de reliquats important malgré la lame d'eau hivernale), il n'y a **aucun impact de la fertilisation sur le rendement**. L'effet précédent (notamment avec des légumineuses) sera toujours plus « efficace » que de la fertilisation !



En maïs, la fertilisation représente 20% des charges allouées à la culture, soit 364€/ha.

Faire le reliquat au plus près des besoins des cultures – le reliquat le plus fiable est celui que l'on réalise à partir du 10 février pour les céréales d'hiver et les cultures de printemps implantées en mars et début avril.

Pour les cultures d'été comme le maïs, il est intéressant de réaliser un reliquat pour évaluer la disponibilité en azote de la parcelle et ajuster la fertilisation.



Afin de vous proposer une synthèse détaillée des reliquats dans un prochain JT Bio... Envoyez vos analyses à votre conseiller ! :)

Mégane PERCHE-GUILLAUME

3. Premiers semis de printemps



Semis de blé de printemps le 17 fev. après un labour 2 jours avant. Sol Argileux.

Chez B. Dussaussoy et B. Potin à Beuvardes (02)

La météo de cette semaine est particulièrement belle, petites gelées le matin, redoux l'après-midi et pas une goutte de pluie. Les conditions météo de ces derniers jours vous ont certainement permis d'avancer dans vos travaux des champs (derniers labours et premiers semis).

Si toutefois vous n'avez pas commencé vos semis de céréales de printemps, il faudra certainement laisser passer les averses de la prochaine semaine avant d'envisager d'y aller. En effet, certaines cultures comme l'orge de printemps et les protéagineux sont très sensibles au tassement et les structures de vos sols sont parfois encore un peu fragiles. **Privilégiez les bonnes conditions de semis plutôt qu'une date a toujours été une stratégie payante.**

Vous trouverez un rappel des densités de semis dans le JT Bio 1-25.

Mégane PERCHE-GUILLAUME

INFORMATIONS

4. PDT Bio : le marché retrouve la patate !

Dans le cadre de sa commission bio, le CNIPT suit historiquement, avec l'appui méthodologique du cabinet AND International, l'ensemble des données de production spécifiques à cette filière. Sur le périmètre analysé, à savoir les circuits de distribution longs sous contrats (hors vente directe), les emblavements 2024 en pommes de terre bios, en France, sont en hausse de 6 % sur l'échantillon enquêté.

Les proportions de surfaces emblavées pour le frais (82 %) et l'industrie (18 %) restent similaires (elles étaient de respectivement 83 % et 17 % en 2023). Les volumes récoltés sont en légère baisse (- 1,2 %) en raison de rendements en baisse sensible (- 4,8 %). Les conditions ont été froides et humides, occasionnant une forte pression mildiou, surtout en début de campagne, et des récoltes tardives. La situation est contrastée avec une forte baisse des rendements surtout dans le Nord et le Centre de la France.

Le Grand Ouest, le Centre et les Hauts-de-France représentent 80 % des volumes récoltés. Sur les 5 dernières années, le Grand Ouest et le Centre sont dans une dynamique de hausse des volumes (+ 8 %), le Grand Est (- 17 %) et plus encore les Hauts-de-France dans une dynamique de forte baisse (- 48 %).

Les volumes récoltés comptent 69 % de variétés dites « robustes » selon la liste parue en Belgique en 2024, dont l'ALLIANS (37 %) et la MAÏWEN (22 %).

La part d'ALLIANS est stable par rapport aux emblavements, la part de MAÏWEN progresse de 5 points.

SOURCE : Communiqué de la Commission Bio du CNIPT par AND International

Alain LECAT

5. MAEC : de nouvelles réunions pour vous renseigner ! – INFO Nord-Pas de Calais

L'animation redémarre avec la programmation des réunions d'information qui vous permettront d'avoir une présentation détaillée du dispositif (zonages, cahiers des charges des mesures, critères d'éligibilité, calendrier, ...). Les territoires ouverts aux MAEC évoluent en 2025.

La Chambre d'agriculture vous propose différentes dates de réunions, réparties sur le Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) multi territorial ouvert sur votre territoire.

Une date supplémentaire sera proposée en visioconférence (inscription au lien ci-joint).

<https://forms.gle/dP2gXYeUh28uAMSq8>

Attention, des critères de priorisation et/ou de plafonnement des MAEC localisées seront appliqués. Les estimations des engagements devront être connus courant mars.

Dates à retenir pour le Nord Pas de Calais :

- Beauvois-en-Cambrésis, le 27 février à 10h au Centre NOREADE
- Vieux-Reng, le 27 février à 14h à la salle des fêtes

Contact : Marie-Catherine DESPREZ 06.77.67.30.79

marie-catherine.desprez@npdc.chambagri.fr

Pour les autres départements, des réunions d'information sont également programmées et renseignées dans la presse locale agricole.

Bulletin rédigé par les conseillers du groupe régional « Agriculture Biologique » des Chambres d'agriculture des Hauts de France. En cas d'usage d'un produit disposant d'une AMM et autorisé en AB, référez-vous à l'étiquette et vérifiez les usages sur le site e-phy. Plus d'informations sur l'agriculture biologique sur www.hautsdefrance.chambres-agriculture.fr. Coordination et renseignements : Mégane PERCHE-GUILLAUME megane.guillaume@npdc.chambagri.fr (59 – 62) et Gilles SALITOT : 03 44 11 44 65 – gilles.salitot@oise.chambagri.fr (départements 02, 60 et 80) - Reproduction interdite – Les Chambres d'agriculture sont agréées par le Ministère de l'Agriculture pour leur activité de conseil indépendant à l'utilisation des produits phytosanitaires. N° d'agrément: IF 01762 (CA 02 et CA 60) – PI 00740 (CA 80) – NC00815 (CA NPDC)

Elles sont titulaires d'un contrat d'assurance garantissant notamment la responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytosanitaires (CA Oise – N° 05038757w/1001; CA Aisne n°70009750G-2525; CA Nord-Pas de Calais n° 15851790 B 006; CA Somme n° 05801662I/1102)